

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2006

### **Présents :**

MOREL Denis, le Maire, COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, MULIN Daniel, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

### **RAPPORT ANNUEL DU SYDOM :**

Le conseil approuve le rapport annuel sur l'élimination des déchets présenté par le Sydom du Jura pour l'exercice 2005. (le rapport est consultable en mairie)

### **CANTINE SCOLAIRE :**

- Choix du prestataire pour la livraison des repas : (M. le Maire quitte la salle pendant la délibération)

Mr Ragozza, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que la gestion des repas servis à la cantine scolaire était assurée par l'association des parents d'élèves du RPI, et qu'aujourd'hui elle devient communale. Pour ce faire un appel à concurrence a été fait par courrier. Après étude des propositions, le Conseil retient La Cafétéria Traiteur de la Plaine pour la livraison des repas à la cantine.

- Tarif des repas pour les adultes :

M. le Maire précise que des adultes peuvent bénéficier de ce service : agents intervenant à l'école, enseignants et personnes extérieures. Le conseil fixe à 4 € le prix des repas pour les adultes.

### **ASSAINISSEMENT :**

- Marché d'appel d'offres pour les travaux :

Le conseil entérine l'avis de la commission d'appel d'offres concernant le programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif ; les travaux ont été attribués à l'entreprise VAL TP SAS de Veyziat.

- Une demande de subvention sera faite auprès du département et de l'Agence de l'eau pour le financement du programme.

- Marché de maîtrise d'œuvre : le conseil accepte l'avenant n°1 présenté par le cabinet Concept Environnement portant sur les tranches conditionnelles pour les travaux d'assainissement collectif et de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

### **COUPES AFFOUAGERES :**

Les personnes inscrites pour les coupes 2006/2007 devront s'acquitter d'une somme forfaitaire de 40 euros par foyer.

### **VIREMENT DE CREDITS :**

Un virement de crédit sera nécessaire pour l'équilibre de certains chapitres budgétaires.

Au registre sont les signatures.